

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-428

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 , insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.